



**PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN
ARTOIS-PICARDIE**

**Direction régionale de
l'environnement, de
l'aménagement et du
logement du Nord - Pas-de-
Calais**

**Arrêté préfectoral portant approbation de la liste des territoires dans lesquels il existe un
risque important d'inondation dans le ressort du bassin Artois-Picardie**

**Le Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais
Coordonnateur du bassin Artois-Picardie
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.566-4, L.566-5, L.566-11, R 213-16, R.566-4, R.566-5 et R.566-18 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BUR en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article L.566-4 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 relatif aux territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation ayant des conséquences de portée nationale, voire européenne, pris en application des articles L.566-5.I. du code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2011 portant approbation de l'Evaluation Préliminaires des risques d'Inondations du bassin Artois-Picardie ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative de Bassin du 15 mai 2012 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Inondation réunie les 7 juin et 12 octobre 2012 ;

Vu l'avis favorable du Comité de Bassin du 29 juin 2012 ;

Considérant qu'il appartient au préfet coordonnateur de bassin de sélectionner et d'arrêter la liste des territoires dans lesquels existe un risque important d'inondation dans le ressort du bassin Artois - Picardie ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord-Pas-de-Calais, délégué de bassin Artois-Picardie ;

ARRETE

Article 1^{er}. – La liste des territoires, dans lesquels est identifié un risque important d'inondation, tels que définis à l'article L.566-5 II du code de l'environnement, indiquant la typologie de l'inondation retenue pour chacun d'entre eux, jointe en annexe au présent arrêté, est approuvée.

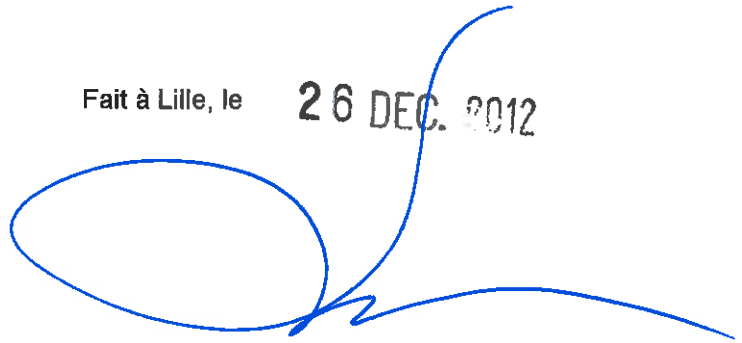
Article 2. – Un avis de publication sera inséré dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans la circonscription du bassin Artois-Picardie.

Le présent arrêté sera également adressé aux communes concernées.

Article 3. – Les préfets des régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie et des départements dans le ressort du bassin Artois-Picardie, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord – Pas-de-Calais, délégué de bassin Artois-Picardie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des régions ainsi qu'à celui de chacune des préfectures de département concernées.

Fait à Lille, le

26 DEC. 2012

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique BUR

Annexe :

Liste des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation du bassin Artois-Picardie tels que définis à l'article L. 566-5.II. du code de l'environnement :

Dénomination du territoire à risque important d'inondation	Typologie	Territoire identifié au titre d'un risque important d'inondation ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Liste des communes concernées
TRI de Lille	Débordement de la Marque, de la Deûle et de la Lys	Non	Anstaing Bondues Chéreng Emmerin Forest-sur-Marque Hallennes-lez-Haubourdin Haubourdin La Madeleine Leers Lille Loos Marcq-en-Baroeul Mons-en-Baroeul Neuville-en-Ferrain Quesnoy-sur-Deûle Roncq Sailly-lez-Lannoy Santes Templemars Tressin Verlinghem Wambrechies Wattrelos Avelin Bousbecque Comines Faches-Thumesnil Gruson Hem Lammersart Lesquin Linselles Lys-lez-Lannoy Marquette-lez-Lille Mouvaux Noyelles-les-Seclin Ronchin Roubaix Saint-André-lez-Lille Secin Toufflers Vendeville Villeneuve-d'Ascq Wasquehal Wervicq-Sud Baisieux Capinghem Croix Halluin Lannoy Lezennes Lompret

TRI de Lens	Débordement de la Deûle et canal de Lens	Non	<p>Auby Flers-en-Escrebieux Lauwin-Planque Thumeries Ablain-Saint-Nazaire Annay Billy-Montigny Courcelles-lès-Lens Dourges Eleu-dit-Leauwette Evin-Malmaison Givenchy-en-Gohelle Hénin-Beaumont Lens Loison-sous-Lens Meurchin Noyelles-Godault Oignies Sallaumines Vendin-le-Vieil</p> <p>Bauvin Ostricourt Wahagnies Avion Bois-Bernard Drocourt Estevelles Fouquières-lès-Lens Hulluch Libercourt Loos-en-Gohelle Montigny-en-Gohelle Noyelles-sous-Lens Pont-à-Vendin Souchez Wingles</p> <p>Esquerchin Provin Angres Bénifontaine Carvin Courrières Harnes Leforest Liévin Méricourt Rouvroy</p>
TRI de Valenciennes	Débordement de l'Escaut	Non	<p>Abscon Aulnoy-lez-Valenciennes Bouchain Condé-sur-l'Escaut Douchy-les-Mines Escauptont Fresnes-sur-Escaut Hordain Lieu-Saint-Amand Maing Neuville-sur-Escaut Petite-Forêt Quiévrechain Saultain Trith-Saint-Léger Vieux-Condé</p> <p>Anzin Bruay-sur-l'Escaut Crespin Emerchicourt Famars Haulchin La Sentinelle Marly Prouvy Rouvignies Thiant Valenciennes Wavrechain-sous-Denain</p> <p>Beuvrages Denain Escaudain Hergnies Lourches Onnaing Quarouble Saint-Sauve Vicq</p>

TRI de Béthune-Armentières	Débordement de la Lys	Non	
<p>Armentières Bois-Grenier Haverskerque Merville Vieux-Berquin Allouagne Auchel Béthune Billy-Berclau Bruay-la-Buissiere Bully-les-Mines Busnes Calonne-sur-la-Lys Camblain-Châtelain Campagne-les-Wardrecques Cauchy-à-la-Tour La Chapelle-d'Armentières Chocques Douvrin Ecquedecques Festubert Fouquieres-les-Béthune Givenchy-les-la-Bassée Gosnay Haillicourt Ham-en-Artois Hesdigneul-les-Béthune Houchin Isbergues Labeuvriere Lapugnoy Lillers Lozinghem Marles-les-Mines Mont-Bernanchon Neuve-Chapelle Noyelles-les-Vermelles</p>			<p>Bailleul Estaires La Bassée Neuf-Berquin Aire-sur-la-Lys Annequin Auchy-les-Mines Beugin Bouvigny-Boyeffles Burbure Calonne-Ricouart Cambrin Essars Fouquereuil Frelinghien Gonnehem Guarbecque Hingès Houplines Lambres Lestrem Lorgies Méteren Maisnil-les-Ruitz Mazingarbe Noeux-les-Mines Oblinghem</p>

TRI de Béthune-Armentières	Débordement de la Lys	Non	<p>Quiestede Rebreuve-Ranchicourt Robecq Sailly-Labourse Sains-en-Gohelle Saint-Jans-Cappel Saint-Venant Vendin-les-Béthune Verquigneul Violaines</p> <p>Racquinghem Rouchicourt Roquetaire Sailly-sur-la-Lys Steenwerck Verquin Wardrecques</p> <p>Richebourg Ruitz Saint-Floris Vaudricourt Vermelles Vieille-Chapelle</p>
TRI de Douai	Débordement de la Scarpe	Non	<p>Anhiers Auberchicourt Bruille-lez-Marchiennes Douai Fenain Hérin Lewarde Montigny-en-Ostrevent Pecquencourt Raimbecourt Roost-Warendin Wallers</p> <p>Aniche Aubry-du-Hainaut Marchiennes Ecaillon Guesnain Hornaing Masny Oisy Râches Raismes Sin-le-Noble Waziers</p> <p>Bellaing Dechy Erre Hélesmes Lallaing Moncheaux Rieulay Somain</p>

TRI de Dunkerque	Submersion marine	Non	Cappelle-la-Grande Coudekerque-Branche Fort-Mardyck Grand-Fort-Philippe Gravelines Leffrinckoucke Loon-Plage Saint-Pol-sur-Mer Téteghem	Dunkerque
TRI de Calais	Submersion marine	Non	Calais Fréthun	Coquelles Marck Coulogne Sangatte
TRI d'Amiens	Débordement de la Somme	Non	Amiens Camon Longueau Saleux	Boves Dreuil-les-Amiens Pont-de-Metz Rivery Dury Cagny
TRI de Maubeuge	Débordement de la Sambre et de la Soire	Non	Assevent Bachant Boussières-sur-Sambre Eclaibes Ferrière-la-Grande Leval Marpent Pont-sur-Sambre Saint-Remy-du-Nord	Aulnoye-Aymeries Berlaimont Boussois Feignies Hautmont Jeumont Louvroil Maubeuge Neuf-Mesnil Rousies
TRI de Saint-Omer	Débordement de l'Aa et du marais de l'Audomarois	Non	Arques Hallines Longuenesse Saint-Omer Tatinghem	Blendecques Heifaut Saint-Martin-au-Laert Salperwick Tilques Clairmarais Heuringhem Serques Wizernes
TRI d'Abbeville	Débordement de la Somme	Non	Abbeville Grand-Laviers	Caours Mareuil-Caubert Drucart

Dominique BUR

Préfet coordinateur du Bassin Artes-Picardie